Notre concitoyen, M. le docteur Alfred Bulteau, ancien interne des hôpitaux de Paris, vient d'être nommé, au concours, professeur à la Faculté de médecine de Reims.

Quarante-trois mariages ont été contractés aujourd'hui à Roubaix.

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord dans le scrutin sur la première partie de l'article IX du projet de loi relatif à la liberté de réunion.

Ont voté pour : MM. Alf. Girard, Giroud, Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, de Marcère, Screpel.

Ont voté contre : MM. Masure, Charles Mention, Trystram.

N'ont pas pris part au vote : MM. Georges Brame, Cirier, Debuchy, baron de Lagrange, Plichon, des Rotours, Telliez-Béthune.

Dans le scrutin sur l'ensemble de l'article IX les représentants du Nord ont ainsi voté :

Pour : MM. Girard, Giroud, Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, de Marcère, Screpel.

Contre : MM. Brame, Debuchy, baron de Lagrange, Mention, Plichon, des Rotours, Telliez-Béthune.

N'ont pas pris part au vote : MM. Masure, Trystram.

Le Préfet du Nord a l'honneur de porter à la connaissance des intéressés que le programme des connaissances exigées pour l'emploi d'archiviste principal et d'archiviste de 1e 2e et 3e classe des bureaux d'état-major, créé par la loi du 20 mars 1880, est déposé à la préfecture, bureau militaire où ils pourront en prendre connaissance.

Les demandes des divers candidats accompagnées des pièces prescrites par les instructions devront parvenir le 28 mai courant au général-commandant le 1er corps.

Les candidats aux emplois d'archivistes principaux et d'archivistes de 1e et 2e classes, recevront pour le trajet et leur séjour à Paris, les allocations prévues par les tarifs du décret du 12 juin 1867.

Les candidats aux emplois d'archiviste de 3e classe auront droit à l'indemnité de route pour l'aller et le retour, et ils seront mis en subsistance dans un des corps de la garnison du chef-lieu de région, pendant le temps qu'ils y séjourneront.

Le Comice agricole de l'arrondissement de Lille rappelle que les personnes qui voudraient prendre part aux divers concours ouverts par son programme pour 1880, sont tenues de faire leur déclaration au secrétariat général rue de Jemmapes, 61, ou chez M. Tancrez, rue de la Préfecture, 13, à Lille, avant le 15 juin (terme de rigueur).

Ne seront admis à concourir, pour les services agricoles, que les maîtres de labour, bergers, vachers, bûcherons, couvreurs de paille, pureurs de grains, valets de charrue, domestiques, journaliers et journalières employées depuis au moins vingt-cinq ans dans la même exploitation, et *les servantes depuis quinze ans*. Après cette période, les titres de préférence seront bien plus puisés dans la qualité et la moralité des services rendus, que dans leur durée.

Les concurrents devront fournir des certificats signés de deux cultivateurs de leurs communes, avec légalisation du maire attestant qu'ils remplissent les conditions ci-dessus indiquées.

Un pauvre fou, Jacques Hournat, de la rue Haute-Voie, à Tourcoing, qui avait réussi à tromper la surveillance de ses gardiens, s'est dirigé vers Roubaix et s'est précipité dans le canal près du pont du Beau-Chêne. Un jeune garçon de la rue de Tourcoing, Arthur Hubert, âgé de 12 ans, qui avait été témoin de la chute de Jacques Hournat, s'est résolûment jeté à la nage et a réussi à le ramener sain et sauf, au grand étonnement des curieux surpris de tant de courage.

Jacques Hournat a été remis entre les mains de la police de Tourcoing. Il sera sous peu admis dans un asile d'aliénés.

Quant à son jeune sauveteur, il est permis d'espérer que sa conduite sera signalée à qui de droit.

Les voyageurs qui ont pris, vendredi soir, le train qui part de Tourcoing vers Lille, à onze heures, ont été témoins d'une lutte gigantesque entre un colosse et un brigadier de police. Le colosse qui a nom Amédée Herman, et exerce la profession d'ébéniste à Lille, était ivre et avait malmené plusieurs voyageurs. Sur des plaintes qui furent portées à la gare de Roubaix, le brigadier de planton voulut forcer Herman à descendre du train ; mais celui-ci ne l'entendait pas ainsi et ce n'est qu'après une résistance opiniâtre qu'on parvint à s'en rendre maître. Si là encore s'étaient bornés les exploits du turbulent voyageur; mais à une observation qui lui fut faite par M. le commissaire spécial, Herman répondit par le mot qui, l'année dernière, révéla à la France l'existence de M Margue. Traduit pour ces faits devant le tribunal correctionnel de Lille, Herman a été condamné à six jours de prison et cinq francs d'amende.

On a écroué, hier, au dépôt de sûreté, un jeune gamin de la rue du Collége, Emile Carpeaux, inculpé de vol. Il mendiait dans la rue du Parc. Accueilli dans une maison où on le fit manger, ce précoce voleur n'a même pas eu la reconnaissance du ventre; il a enlevé un porte-monnaie contenant deux francs. La maison de correction l'attend.

Nous avons parlé, d'après les journaux de Paris, du détournement d'une somme de 127.000 francs, commis par le nommé Gillard, garçon de recettes de la Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage.

Avant-hier, les mêmes journaux annoncent que le parquet avait reçu une dépêche de Belgique disant qu'on avait des nouvelles de l'infidèle garçon de recettes, et qu'aussitôt deux agents étaient partis pour Gand.

Cette dépêche venait du parquet de Lille et non de la Belgique. C'est à Lille, en effet, que le pot aux roses vient d'être découvert.

Le 29 avril arrivait, rue du Priez, dans l'auberge du *Cheval Rouge*, tenue par la veuve Gerin, un individu porteur d'une valise volumineuse.

Il s'était donné le nom de Grandjean.

Le lendemain, il sortit et ne reparut plus.

Mme Gerin se décida, le 10 mai, à pénétrer dans la chambre qu'elle fit ouvrir par un serrurier, le prétendu Grandjean ayant emporté la clé. On ouvrit la valise, elle était bondée de papiers qui, selon Mme Gerin, devaient avoir de la valeur. Elle fit porter la valise au bureau du 3e arrondissement. M. Guilluy compta d'abord les titres. Il y en avait 1 300 !

M. Guilluy alla aussitôt trouver un agent de change. Calcul fait, ces titres représentaient 1,723.320 fr. Comme ils étaient nominatifs, Gillard n'avait pu les échanger.

Il avait touché, à Paris, les coupons s'élevant à 127,000 fr., chiffre du détournement indiqué par les journaux de Paris ; mais le détournement effectif atteint presque deux millions.

Le 12, Mme Gerin reçut de Gand un télégramme de Grandjean qui la priait de remettre la valise à la personne qui se présenterait en son nom.

Elle courut aussitôt chez le commissaire de police, qui lui donna ses instructions.

Avant-hier, arrivait chez Mme Gerin une dame très élégamment mise, avec un pli de Grandjean. Mme Gerin lui dit qu'elle avait loué la chambre, mais que le locataire était dans le voisinage.

Le locataire n'était autre que M. Guilluy.

La femme déclara être la maîtresse de Gillard, mais refusa absolument d'indiquer où il est.

Cette femme, d'origine belge, a été écrouée.

On lit dans le *Propagateur :*

« Nous apprenons une nouvelle qui fera plaisir à nos amis. Notre concitoyen, M. Buisine-Rigot, est nommé chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. Depuis plus de quarante ans, M Buisine est connu par ses travaux dans les églises, non-seulement du diocèse, mais des pays les plus éloignés. Nous nous félicitons de voir couronner sa laborieuse carrière par une distinction aussi honorable. »

Le mois dernier, cinq ou six amis réunis à l'estaminet Dutilleul, à Tourcoing, jouaient aux cartes, lorsque survinrent P. Lambert et P. Vangambeck. Ils cherchaient à se battre. L'un d'eux tenait même un couteau à la main, et menaçait d'en frapper ce lui qui approcherait.

Le cabaretier voulut les mettre à la porte avec l'aide des consommateurs, mais dans la rue les deux Belges se ruèrent sur le nommé Leman et l'accablèrent de coups de couteau. Ce malheureux a garde le lit plus de vingt jours.

Le premier a été condamné samedi à quinze mois de prison, et le second à six mois, par le tribunal correctionnel de Lille.

On se rappelle le fameux Castelain, de Roncq, ce repris de justice, récemment condamné pour avoir facilité la désertion d'un militaire du 43e. Il lui restait encore à régler une affaire de vol commis dans l'habitation du nommé Loridan.

Il a été condamné à treize mois de prison.

Castelain en est arrivé ainsi à sa vingt-quatrième condamnation.

Vendredi, vers quatre heures du soir, le nommé Paul Tireux, ouvrier couvreur, âgé de 20 ans, était occupé à faire des réparations au toit d'une maison de la rue de la Marmora, à Lille, lorsque par suite d'un faux pas, il tomba dans le vide sur le trottoir de cette maison. — Tireux a été relevé avec les deux jambes fracturées et transporté d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur.

Par suite de l'occupation de l'hôtel des pompiers de Lille, par un dépachement du 110e de ligne, la fête de Saint-Mamert n'a pas eu lieu hier.

Le premier Conseil de guerre vient de prononcer les condamnations suivantes :

Henri Dernoncourt, soldat au 27e d'artillerie, sommeil en faction, deux mois de prison.

J.-B. Hille, soldat au 1er escadron du train des équipages militaires, dissipation d'effets d'armement et d'équipement, destruction volontaire d'effets d'habillement et d'équipement, à quatre ans de travaux publics.

Victor Roussel, soltat au 110e, dissipation d'effets d'habillement de grand et de petit équipement, un an de prison.

Mise en recouvrement pour l'année 1880 des taxes établies par la loi du 16 septembre 1871 sur les **Billards publics et privés.**

Le Maire de la ville de Roubaix, chevalier de l'ordre de Léopold de Belgique, officier d'Académie,

Donne avis que lesdits rôles, revêtus des formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement à partir de ce jour.

Tout contribuable qui se croira surtaxé adressera au Préfet dans les trois premiers mois de l'émission des rôles, sa demande en decharge ou réduction. Il y joindra la quittance des termes échus de sa cotisation, sans pouvoir, sous prétexte de reclamation, différer le paiement des termes qui viendront à échoir pendant les trois mois qui suivront la réclamation, et dans lesquels elle devra être jugée définitivement (Loi du 21 avril 1832, art. 28)

Les demandes en remise ou modération doivent être présentées dans les quinze jours qui suivent les faits qui y donnent lieu.

Roubaix, le 9 mai 1880.

CH. DAUDET.

HAZEBROUCK. — On se rappelle que M. de Pape avait été assigné pour mercredi sous l'inculpation de « colportage non autorisé » de l'excellent et irréfutable tract : « Peut-on dissoudre les congrégations non autorisées ? » M. de Pape et le colporteur dont il s'était servi, ont été, par défaut, condamnés chacun à 5 fr. d'amende.

La poursuite, ordonnée en cette affaire, a produit une impression d'autant plus pénible qu'on voit répandre impunément les publications les plus immorales.

— BOULOGNE. — L'*Albert-Victor*, qui vient d'être lancé, en Angleterre, pour accélérer le service international, est construit en fer d'après la méthode dite « Siémens », avec aubes. Sa longueur est de 256 pieds, sa largeur de 29 pieds, sa profondeur de 15 pieds et demi. Il jauge 1,000 tonneaux, et les machines à vapeur auront la force de 2,800 chevaux.

Au lieu de marcher à raison de 30 kilomètres à l'heure comme les bateaux qui font actuellement le service entre Boulogne et Folkestone, les steamers atteindront la remarquable vitesse de 34 kilomètres.

Le nouveau service combiné entre le South Eastern railway permettra de faire le voyage entre Londres et Paris en sept heures (1 heure et demie de Londres à Folkestone, 1 heure et un quart de Folkestone à Boulogne, et 4 heures et un quart de Boulogne à Paris).

Etat-Civil de Roubaix — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 14 mai.— Daniel Lepers, rue Turgot, maison Duthoit-Ferret, 65. — Albert Hequet, rue d'Inkermann, 162. — Georges Dumouilin, rue de la Fosse-aux-Chênes, 80.—Elisa Degraeve, rue des Fossés, cour Pierre Tanghe. — Philomène Tremmery, rue de Blanchemaille, 27. — Louis Décottignies, rue Bayart, maison Verhelle, 2. — Marie Carlier, rue des Longues-Haies, 145. — Joseph Campens, rue St Joseph, 78. — Lucien Cassel, rue de Sébastopol, 37. — Jean-Baptiste Bulcke, rue de l'Alma, 117. — Pierre Deschepper, route de Wattrelos, cour Loridant, 1. — Paul Fournier, rue du Vieil-Abreuvoir, 7.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 14 mai. — Silvie Bury, 37 ans, sans profession, rue de Lannoy, 226. —Félix Brigon, 1 mois, rue Saint-Joseph, 35. — Adelle Florin, 68 ans, rentière, propriétaire, rue d'Inkermann, 67. — Marie Nicolas, 31 ans, tailleuse, rue du Tilleul.—Julie Six, 81 ans, pensionnaire à l'Hospice Civil. — Dekoster, présenté sans vie, rue Perrot, 71. — Jean-Baptiste Screpel, 40 ans, rue du Vieil-Abreuvoir, 39. — Edouard Comblez, 23 ans, rue de la Redoute, 73. — Celestin Poussard, 42 ans rue de l'Hommelet, 15.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DELCOURT-PROUVOST, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur EMILE-JEAN-BAPTISTE-JOSEPH DELCOURT, décédé à Roubaix, le 15 mai 1880, à l'âge de 36 ans 1/2, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI qui sera célébrée le mardi 18 mai, à neuf heures, aux VIGILES, qui seront chantées le même jour à 5 heures et aux CONVOI ET SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 19, dudit mois, à 10 h. 1/4, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 14.

Belgique

— BRUXELLES. — Le parquet de Bruxelles a été informé, vendredi, qu'un grave accident est survenu dans la matinée, à Molenbeek-Saint-Jean, dans l'usine des *Laminoirs bruxellois*. La chaudière d'une machine à vapeur a fait explosion. Un ouvrier a été tué et quatre autres grièvement blessés. Ils ont été transportés à l'hôpital.

FAITS DIVERS

— LE CRIME DU LUZARCHES. — Le 12 courant, on trouvait dans une carrière, près de Luzarches, le cadavre d'un individu, dont la tête était fracassée et dont le corps était criblé de coups de poignard. Auprès du cadavre était une bouteille d'eau-de-vie à moitié vide.

Le parquet de Pontoise vint procéder à l'enquête. Le mort, qui paraissait âgé de trente-cinq ans, n'avait sur lui aucun papier pouvant indiquer son identité, et nul dans le pays ne le connaissait. Il était vêtu en ouvrier maçon : veste de toile, ceinture rouge, pantalon de velours marron, dont les poches étaient retournées. Aucune somme d'argent ne fut trouvée sur lui.

A force de recherches, néanmoins, le juge d'instruction découvrit à une faible distance du cadavre un morceau de papier portant plusieurs chiffres : 3 8-9 et au milieu les mots : « Blanchet-Levis-Farcot. »

Ce morceau de papier fut envoyé à M. Macé, chef de la sûreté ; car tout faisait supposer que l'homme assassiné devait venir de Paris.

M. Macé chargea les inspecteurs Anselme et Bleuze de faire la lumière sur ce crime. Leurs efforts ont été couronnés de succès.

Les inspecteurs recherchèrent si un nommé Blanchet, qui avait dû être employé à l'usine Farcot, rue de Lévis, n'avait pas disparu depuis quelques jours.

Après bien des recherches — car il ne manque pas de Blanchet — ils découvrirent qu'un maçon de ce nom, demeurant dans un garni, boulevard de Batignolles, était parti le 11 pour travailler à la campagne.

Ce Blanchet vivait avec une femme nommée Eugénie Demerpont, qui recevait fréquemment la visite d'un de ses oncles.

Le matin même de son départ, cet individu était venu, et une scène assez violente avait eu lui entre lui et sa nièce.

Jérôme Demerpont, l'oncle de cette fille, avait eu autrefois des relations avec elle, et il insistait pour les renouer. Eugénie résistait assez faiblement, alléguant que Blanchet était fort bon pour elle, et qu'elle n'avait aucune raison pour l'abandonner. Cependant, le même jour, elle disparaissait.

Après de patientes recherches, les agents découvrirent que Jérôme Demerpont était cocher à la Compagnie des Omnibus et qu'il demeurait de l'autre côté des buttes Montmartre. Plutôt pour savoir si l'homme assassiné était bien Blanchet que soupçonnant Jérôme, les agents se rendirent à son domicile et l'y trouvèrent en compagnie de la fille Eugénie. Tous deux portaient sur la figure des traces d'égratignures ; questionnés à ce sujet, ils ne surent que répondre.

Les agents, convaincus que l'homme trouvé dans les bois de Luzarches était bien Blanchet, et qu'ils étaient en présence de ses assassins, prirent sur eux de les mettre en état d'arrestation et les conduisirent devant M. Macé.

La, Jérôme Demerpont et la fille Eugénie avouèrent leur crime. Voulant vivre ensemble, ils avaient résolu de se débarrasser de Blanchet. Comme il se rendait à Luzarches et qu'ils étaient des environs de ce pays sous prétexte d'aller voir leur famille, ils l'avaient accompagné.

Parvenus sous les bois, dans un lieu solitaire, les deux misérables s'étaient précipités sur le malheureux ouvrier qui, surpris sans défense, n'avait pu opposer qu'un semblant de résistance.

L'oncle et la nièce ont été écroués au Dépôt.

— CRUELLE MÉPRISE DE VOLEURS. — Le Le fait suivant, si surprenant qu'il paraisse, s'est produit dans une commune de la Lozère :

« Les habitants d'Uston, petite commune de l'Ariège, située sur la frontière nord espagnole, près des glaciers du mont Vallier, ont l'habitude d'élever chez eux de jeunes ours, de les dresser et de parcourir ensuite la France pour les montrer pendant les fêtes et les foires. C'est un métier comme un autre et sans doute lucratif, puisque ces gens-là acquièrent tous une certaine aisance.

» Un saltimbanque conduisait naguère un de ces ours et demandait à la tombée de la nuit l'hospitalité dans une ferme aux environs de Massegros, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Florac (Lozère). Le fermier, raconte le *Figaro*, voulait bien accueillir l'homme, mais il hésitait à loger son terrible compagnon. A force d'instances de la part du saltimbanque, il se décida à faire transférer le porc de la ferme dans une écurie voisine et on installa dans sa loge maître Martin.

Pendant la nuit, trois voleurs, qui avaient prémédité d'enlever le porc gros et gras du fermier, ouvrirent avec précaution la porte de la grange ; l'un d'eux entra, et, comme il entendit aussitôt un grognement sourd, il se retourna vers ses compagnons et leur dit : « Attention, il est là ! » Puis il s'avança pour le faire sortir. Mais l'ours, dérangé dans son sommeil, saisit cet individu dans ses bras puissants et le rejeta inanimé sur le sol. Le deuxième larron, ne voyant pas apparaître le porc et ne comprenant rien au silence de son compagnon, s'avança à son tour ; mais maître Martin, qui était débout, l'étendit d'un coup de patte auprès du premier. Quant au troisième, épouvanté, poussant des hurlements de frayeur, il resta sur place, cloué par la peur, et à ses cris le fermier et le maître de l'ours accoururent. »

Des trois voleurs, le premier était mort, le deuxième est encore dangereusement malade ; quant au troisième, on craint pour sa raison.

— LA MALADIE DES CHATAIGNIERS — Les Auvergnats sont dans la désolation : les nouvelles du Lyonnais, du Limousin, de l'Auvergne et du Rouergue signalent une maladie spéciale aux châtaigniers et qui attaque principalement les gros arbres par la cime.

La maladie que l'on constate actuellement et qui pourrait avoir pour effet de détruire une immense quantité d'arbres, était attribuée d'abord au froid rigoureux de l'hiver dernier; mais il paraît certain aujourd'hui que le mal serait beaucoup plus grave qu'on ne l'avait pensé il y a quelques semaines.

La maladie qui atteint les châtaigners ne serait autre que celle qui attaqua pour la *première fois*, il y a *quelque cent ans*, les mûriers. Ces derniers arbres se dessséchaient par la cime, comme cela arrive cette année pour les châtaigniers, et bien qu'à cette époque déjà éloignée on attribuât la maladie constatée à la greffe, le mal n'en a pas moins fait des progrès constants et nombre de plantations ont été complétement détruites.

En feuilletant de vieux écrits sur l'agriculture, on retrouve que, vers le commencement de ce siècle, de gros châtaigniers dépérissaient également par la cime. On en sauva beaucoup, à cette époque, en taillant les cimes malades le plus tôt possible, et les arbres se rétablissaient ensuite d'eux-mêmes. Que les Auvergnats se le disent !

— Nous avons les sept merveilles du monde ; les sept jours de la création ; les sept têtes de l'hydre ; les sept vaches grasses et les sept vaches maigres ; les *sept chefs contre Thèbes*, d'Eschyle ; les sept sages de la Grèce ; les sept collines de Rome ; les sept bouches du Nil ; la légende des sept évêques envoyés en Espagne par saint Pierre et saint Paul ; les sept enfants de Lara ; les sept électeurs d'Allemagne ; la guerre de sept ans.

Le chiffre sept joue aussi un très grand rôle dans les choses ordinaires de la vie ; les sept jours de la semaine ; les sept notes de la musique ; les sept couleurs du prisme ; les sept sacrements ; les sept psaumes ; les sept parties de l'office.

Ecoutez les physiologistes : Ils disent que nous changeons de peau tous les sept ans. Et le proverbe : « Il faut tourner sept fois sa langue dans sa bouche... » Les Russes disent : « Sept n'attendent pas un ; » et les Espagnols ne louent ni ne blâment avant sept années. On prétend que les plus grands sages pèchent au moins sept fois par jour ; et quand nous éprouvons une joie très-vive, nous sommes au septième ciel.

Il n'est pas jusqu'à nos souvenirs d'enfance qui ne parlent du nombre sept. Barbe-bleue avait perdu sept femmes, et le bottes de l'Ogre étaient de sept lieues.

Enfin, M. Jules Ferry, lui-même a jeté son dévolu sur l'article sept, ce dont il eut peu à se louer.

— UNE ANECDOTE. — Le *Grand Journal* raconte sur M. Viollet le Duc, une anecdote d'un intérêt tout à fait empoignant :

« M. Viollet-le-Duc gravissait un des pics les plus élevés de la Suisse, le corps attaché à celui d'un guide.

» Tout à coup il glisse et disparaît dans une large crevasse. Le guide tombe entraîné par le poids du corps, mais il se cramponne au bord du précipice.

» Le voyageur est meurtri, mais par bonheur il ne s'évanouit pas.

» — Pouvez-vous appeler ? Y a-t-il chance de secours ? crie-t-il au guide. Pouvez-vous tenir ?

» — Oui, quelques minutes.

» — Appelez alors, et si personne ne vient, quand vous vous sentirez épuisé, je couperai la corde.

» La corde coupée, c'était le salut pour le guide; la cordre tendue, nouée au corps, c'était la mort.

» — Vous voulez donc me déshonorer, dit le guide. J'ai une famille que je ne veux pas faire rougir de moi; je connais mon devoir, je resterai. Advienne que pourra.

» Et il crie : « Au secours ! » jusqu'à ce que ses forces le trahissent.

» — Je n'en puis plus, fait-il désespéré.

» Pendant ce temps, M. Viollet-le-Duc, l'abîme sous lui, tournoyant dans le vide, voyant d'en bas les mains crispées du guide faillir, et le sentant descendre, attire dans le gouffre par l'inflexible loi de la pesanteur, avait tiré un couteau.

» Sans mot dire, il coupa la corde...

. . . . . .

» Mille fois il eût dû se briser. Il tomba à cheval sur un bloc de glace, meurtri pour la seconde fois, mais sauf.

» — Je n'ai rien, je suis bien. Allez chercher du secours, et surtout, ajouta-t-il avec un calme qui peint l'homme, et surtout ne vous pressez pas; c'est le moyen de revenir plus tôt.

» Et pendant les deux heures qui suivirent, congelé sur cette pointe, il attendit, prenant des notes sur le phénomène de congelation qu'il n'avait pas prévu.

» Je craignais, nous disait-il, que la glace ne fondît sous moi, et, au contraire, je me sentais à chaque seconde adhérer au bloc et m'y souder; le gelais si bien que quand mon brave homme de guide revint accompagné de compagnons et de cordes, je faisais presque partie intégrante avec les glaçons. Il me fallut casser la glace autour de moi. »

L'anecdote est tout à fait authentique.

NOUVELLES DU MATIN

LE DUC DE PADOUE

Paris, 16 mai.

Des journaux de gauche annoncent que M. Dauphin, procureur-général, a remis hier au Ministre de la Justice le dossier concernant le duc de Padoue, prévenu d'avoir voté dans deux circonscriptions différentes.

Le procureur-général conclut aux poursuites.

LA DEMISSION DE M. LEPERE

Paris, 16 mai

La *Paix* dit que M. Lepère n'a pas donné sa démission et qu'il ne la donnera pas parce qu'il est un des signataires des décrets du 29 mars et qu'il doit, en conséquence, dégager sa signature.

Le *Rappel* dit que la démission de M. Lepère n'est pas officielle, mais qu'elle est certaine.

On nous télégraphie de Paris que M. Lepère, ministre de l'intérieur a remis, hier matin, sa démission à M. le Président de la République.

GREVE A MONTPELLIER

Montpellier, 15 mai.

Les ouvriers terrassiers employés par l'administration des chemins vicinaux, qui gagnaient 2 francs pour 10 heures de travail se sont mis en grève à la suite d'un nouveau règlement qui leur offre 1 fr. 50 pour 12 heures.

FÊTE FEDERALE DE GYMNASTIQUE

La Rochelle 16 Mai.

Aujourd'hui a eu lieu la fête fédérale de Gymnastique à laquelle ont concouru de nombreuses sociétés. La Ville est pavoisée.

Les Gymnastes ont été reçus à l'hôtel de ville par le Maire et le conseil municipal, aux cris de *Vive la République* en présence d'une foule enorme.

NOUVELLES DU SOIR

M. DE LESSEPS A NANTERRE

M. de Lesseps a présidé hier, à Nanterre, la cérémonie du couronnement de la rosière.

M. Deschanel a prononcé un discours.

Le *Gaulois* assure que l'acceptation de M. Constans auquel M. de Freycinet aurait offert hier matin la succession de M. Lepère, serait subordonnée à la condition que la direction des cultes soit replacée sous la dépendance du ministre de la justice.

M. Jules Roche, conseiller municipal, rendra compte de son mandat, dans une réunion publique qui sera tenue vendredi soir, 21 mai, à huit heures et demie, rue des Fonds-Verts.

LA DEMISSION DE M. LEPÈRE

« Hier, dit la *Paix*, aussitôt après l'entrevue qu'il a eue avec M. le président de la République, M. Lepère a écrit à M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères et président du conseil, pour l'informer de la démarche qu'il venait de faire et lui donner sa démission. Dans cette lettre M. Lepère exprimait le désir de voir au *Journal officiel* de demain mardi, le *Journal officiel* ne paraissant pas ce matin, à cause des fêtes de la Pentecôte, le nom de son successeur ou, tout au moins, la mention de sa démission. »

M. de Freycinet a convoqué pour ce matin au quai d'Orsay les ministres et M. Lepère en conseil de cabinet pour y donner communication de la décision prise par le ministre de l'intérieur et pour examiner avec le ministre démissionnaire les raisons qui lui ont dicté sa résolution.

Dépêches Télégraphiques

VOYAGE DU MINISTRE DU COMMERCE

Auch, 16 mai, 1 h. 30.

M. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce, vient d'arriver à Auch ; une affluence considérable se presse dans la cour de la gare et dans les avenues. Un détachement du 14e chasseurs et du 88e de ligne forme une double haie.

M. Jean David, député, maire d'Auch, et M. le préfet du Gers, souhaitent la bienvenue au ministre, qui leur répond quelques paroles cordiales.

Après avoir reçu les principales notabilités, le ministre va visiter l'exposition. Ce soir, grand dîner à la préfecture suivi de réception ; demain lundi, distribution des récompenses du concours agricole; le ministre, qui présidera, prononcera un grand discours.

Auch, 16 mai.

Dans le banquet de ce soir, à l'hôtel de ville, M. David, maire d'Auch, a porté un toast à M. Tirard, ministre de l'Agriculture et du Commerce, et au président de la République.

M. Aucoin, adjoint au maire, porte, au nom de la municipalité, un toast au jury du concours, à la garnison, à la magistrature et aux représentants de l'administration. Il fait des vœux pour le prochain apaisement des esprits dans le département et pour l'union de tous les habitants qui, après avoir crié : « Vive la France ! » crieront : « Vive la République ! »

La musique militaire a joué pendant toute la soirée. La ville est illuminée.

A dix heures il y aura réception à la mairie, et feu d'artifice.

Parmi les invités au banquet nous trouvons le préfet du Gers, le sénateur Laurent, le préfet des Hautes-Pyrenées, le procureur général d'Agen, le général Bium, deux colonels, le président du tribunal.

Demain, M. Tirard prononcera un discours au moment de la distribution des récompenses.

Auch, 16 mai 1880.

M. Tirard, répondant au toast de M. David, dit qu'il est enchanté de l'accueil qui lui a été fait.

Il croyait qu'en venant à Auch sa présence était utile, mais il n'a pas tardé à s'apercevoir que la population était libérale.

Le Ministre a exprimé la confiance que dans un temps prochain le département du Gers ne comptera plus d'adversaires de nos institutions politiques.

Le Préfet a répondu que la population est libérale ; il a remercié le Ministre de l'honneur qu'il lui avait fait en se rendant à son invitation.

Après le banquet une brillante réception a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville.

Une foule immense stationnait sur la place pour assister au feu d'artifice et entendre les orphéons et les musiques.

Le calme a été parfait.

Demain M. Tirard prononcera un discours.

Le soir il y aura réception à la Préfecture.

INAUGURATION DE LA STATUE DU GENERAL DENFERT

Saint Maixent, 16 mai.

Le général de Galliffet, est arrivé ici à 10 h. 30, accompagné par le général Barrabe, commandant du génie du 9e corps, et plusieurs officiers d'état-major, ainsi que par M. Barrême, préfet des Deux-Sèvres; Granet, préfet de la Haute-Vienne; le secrétaire général du département, M Leo Aymé, conseiller à la Cour d'Appel de Poitiers et conseiller général. Un échange très-cordial de poignées de main a eu lieu entre le général de Galliffet et M. Sadi Carnet.

Saint-Maixent, 16 mai, midi 30.

Les présentations ont eu lieu dans le salon de la gare, magnifiquement décoré. M. Sadi Carnot avait à ses côtés le général de Galliffet et les délégués du président de la République et du président de la Chambre ainsi que le délégué du ministre de la guerre et les députés du département.

Le maire, en présentant le conseil municipal, a dit que c'était double fête aujourd'hui pour la ville de Saint-Maixent puisqu'elle avait le bonheur de fêter le défenseur de Belfort et le représentant du gouvernement de la République.

M. Sadi Darnot a répondu que le représentant du gouvernement était en droit d'attendre un accueil sympathique et chaleureux d'une ville aussi républicaine que St Maixent et il a ajouté que le petit-fils du défenseur d'Anvers était heureux de venir saluer le défenseur de Belfort.

— Le cortège s'est mis ensuite en marche pour la mairie où a lieu un déjeûner officiel de quarante couverts.

A 2 heures l'inauguration de la statue de Denfert. M. Sadi-Carnot a développé les considérations qu'inspire une pareille fête au point de vue patriotique.

Le général de Galliffet a annoncé que le ministre de la guerre accorde à la ville de St-Maixent une école de sous-officiers. Le général a salué ensuite le défenseur de Belfort. — M. Antonin Proust a adressé quelques paroles à la population de Saint-Maixent, qui, dans toutes les élections, n'a pas manqué d'affirmer ses sentiments républicains.

Le maire, dans son discours, a fait la biographie du colonel Denfert et rappellé son initiative, dés le 3 mars 1871, le Conseil municipal de Saint-Maixent a voté des félicitations au défenseur de Belfort. — Un grand concours d'orphéons, de musique, d'harmonies et de fanfares est adjoint à la fête d'inauguration. Les présidents du jury sont MM. Laurent de Rillé, Arban et Charles Moreau.

St-Maixent, 16 mai, soir.

M. Antonin Proust a prononcé un discours dont voici la partie principale :

« Ce que je tiens à dire ici, c'est qu'en élevant ce monument au soldat qui a défendu jusqu'au bout le territoire de la République ; c'est qu'en honorant la défense nationale dans un de ses plus vaillants représentants, nous attestons notre volonté de maintenir la paix au nom du respect de notre patrimoine, en même temps que nous condamnons cette criminelle politique d'agression que réprouvent les sentiments de la démocratie française. (Très vifs applaudissements. Très bien ! très bien !) »

DISCOURS DU GÉNERAL DE GALLIFET

Le général de Galliffet prend la parole après M. Proust et dit : Retenu à Paris par le service de la République, le ministre de la Guerre m'a fait l'honneur de me désigner pour le remplacer au milieu de vous. Des voix plus éloquentes vous ont raconté la vie du colonel Denfert-Rochereau.

Ne voyez donc en moi qu'un soldat qui vous parlera d'un soldat dont il envie la rare et bonne fortune. (Applaudissements. — Vive l'armée !)

Dans les derniers mois de l'année 1870, nos armées étaient ou prisonnières ou bloquées par un ennemi qui se croyait arrivé aux termes de ses efforts ; la France ne voulut pas signer une paix honteuse alors qu'il lui restait tant d'enfants résolus à combattre pour elle. Un homme s'inspira de la volonté de tous et fit surgir des armées nouvelles, les pénétra de son ardent patriotisme et sut trouver des chefs dignes de les conduire. (Cris de Vive la République ! Vive Gambetta !

Votre compatriote Denfert-Rochereau fut l'un de ces chefs : il avait dans ses veines du sang de vos ancêtres, ces héroïques habitants du Poitou qui luttèrent si énergiquement pendant le XIVe siècle contre l'envahisseur qui était, alors pour la France, l'ennemi héréditaire. Son devoir lui avait été d'ailleurs tracé par un autre enfant du Poitou, l'illustre cardinal de Richelieu : « Les fortifications d'une place de guerre, « écrivait le cardinal, sont inutiles, si le « gouvernement n'a le cœur aussi fort que « ses remparts. » (Applaudissements répétés).

Cette force du cœur, Denfert l'avait, et il lui suffit de l'avoir pour conserver à la France la citadelle de Belfort. Il sut faire comprendre à ses troupes la grandeur de leur mission et exiger d'elles cette stricte discipline, cette muette obéissance sans laquelle une armée, quels que soient les talents de son chef, ne saurait triompher de l'ennemi.

Messieurs, j'ai tout lieu d'espérer que vous verrez bientôt commencer cette école de sous-officiers qui ne pouvait pas être mieux placée. (Vive Gallifet ! Vive Antonin Proust !)

Je suis profondément touché des éloges adressés à l'armée. On a parlé de ses devoirs ; elle saura, quelle que soit la mission que lui donne la France, la remplir avec honneur, énergie et dévouement. (Applaudissements.)

S'inspirant des vertus du gouverneur de Belfort, nos jeunes élèves officiers se prépareront par le travail à mériter un jour les honneurs que vous décernez aujourd'hui à Denfert-Rochereau.

Le discours du général de Gallifet a produit une profonde sensation, il a été l'objet de vifs applaudissements.

M. Sadi-Carnot parle après le général de Gallifet.

Saint-Maixent, 16 mai.

M. le maire de Saint-Maixent a refusé la décoration qui lui était offerte par le gouvernement.

St-Maixent, 16 mai, 5 h. 25 soir.

Un incident digne d'être noté s'est passé à l'Hôtel-de-Ville.

Après le déjeuner officiel, le capitaine Thiers, qui prit part à la défense de Belfort, est venu demander au général de Gallifet l'autorisation de prononcer un discours, lors de l'inauguration de la statue du colonel Denfert.

Le général de Gallifet répondit qu'en pareil cas les réglements militaires exigeaient que tout discours ou écrit fût prealablement soumis au ministre de la guerre, et que le ministre avait seul qualité et droit d'accorder de semblables autorisations.

Le capitaine Thiers voulut alors que le général de Gallifet accepte sa démission afin qu'il puisse prononcer son discours.

Le général se récusa répliquant que toute démission devait être adressée au ministre qui avait seul le droit de se prononcer à cet égard.

Le capitaine Thiers sortit alors de la salle.

L'incident n'a pas eu d'autre suite.

Saint-Maixent, 16 mai.

Le banquet était très-bien organisé.

Saint-Maixent, 16 mai, 7 h. 40, soir.

La veuve du colonel Denfert, son fils et sa fille avaient pris place sur l'estrade officielle sur laquelle on remarquait outre les personnes déja nommées, M. Guimbal, délégué des loges maçonniques de l'Orient, M. Roulet, procureur de la République à Niort et M. Georges Cante secrétaire de M. Antonin Proust.

La famille Denfert fut saluée par M Sadi-Carnot et reçut de nombreuses marques de sympathie de la part de la population.

M. Surteau prononça une allocution de remerciement au nom de la famille.

ESPAGNE

Madrid, 16 mai.

Le voyage des sœurs du roi n'aura lieu qu'après l'accouchement de la reine.

Le *Libéral* annonce, d'après une lettre particulière, la découverte d'une conspiration à Mantanzas (Cuba).

LES K